

Conseil Municipal de Missillac le 7 juin 2013

Proposition d'un vœu pour le maintien de l'agence CPAM à Pontchâteau  
Comme vous le savez – la presse locale en a fait écho dans son édition du 28 mai - la Caisse Primaire d'Assurance Maladie vient de décider la fermeture définitive de 22 agences dans le département, dont celle de Pontchâteau...Après avoir réduit les jours d'ouverture, à partir de septembre ce sera la fermeture totale ...Alors que sur nos communes rurales la population augmente, et vieillit, que nous assistons à une croissance du chômage, de la précarité et aussi de la pauvreté, que les besoins s'avèrent donc plus importants, le service public de proximité va disparaître.

Ce sont les populations les plus fragiles – personnes âgées et handicapées - qui sont les premières pénalisées, aggravant les inégalités sociales.

Ce service public de proximité devrait être renforcé, modernisé, ce service très apprécié des usagers est indispensable pour les Missillacais mais aussi pour les habitants des communes avoisinantes ...On ne peut accepter la suppression de ce service d'accueil de proximité qui assure un accompagnement personnalisé plus encore pour des personnes qui ne peuvent pas toujours se déplacer ni effectuer leurs démarches par internet

Maintenant, face à cette fermeture programmée, le maire et le conseil municipal ne peuvent laisser faire sans réagir...en adoptant un vœu qui condamne cette décision de fermeture, cela signifierait un point d'appui et un encouragement pour toutes celles et tous ceux qui ont décidé de se battre avec leurs organisations pour faire échec à cette fermeture

**Voici le vœu que les élus de l'opposition proposent :**

**« Monsieur le Maire et l'ensemble des élus du Conseil municipal de Missillac, réunis en séance le vendredi 7 juin 2013,**

**\* expriment leur désaccord et leur opposition résolue à la fermeture définitive de l'agence d'accueil de la CPAM de Pontchâteau**

**\* demandent à la direction de La CPAM**

**- le maintien de ce service public de proximité dans l'intérêt des habitants de nos communes rurales et plus encore dans l'intérêt des plus démunis, personnes âgées ou handicapées qui ne doivent pas faire les frais d'une austérité budgétaire**

**- de ne pas sacrifier cet accompagnement personnalisé....ces permanences de proximité permettant de garantir un traitement efficace des dossiers par la qualité du contact humain.**

**\* demandent à tous les Elus communautaires, parlementaires, députés et sénateurs, d'intervenir près de la direction de la CPAM pour le maintien de l'Agence de Pontchâteau et des 21 autres agences sur le département.**